



Compte-rendu du groupe de travail Mobilités du 9 mai 2022

Participants :

Nolwenn Berbey – Centre Breton d’art populaire ; Bernard Collobert ; Guy Jourden – CGT ; Alain Lasseigne – Brest A Pieds A Vélo ; Jean-Michel Le Bihan ; Jean-Claude Lebreton – UNSA ; Eve Quillivéré – Pôle métropolitain du Pays de Brest ; Maryse Larpent – Conseil de développement.

Objectif : Définition des objectifs du groupe de travail

Un groupe de travail mobilité avait été créé lors de la mandature précédente, il a été sollicité par Brest métropole sur le projet d’ascenseurs urbains et sur l’évolution du réseau de transports en commun. Il avait également souhaité auditionner les autorités organisatrices de transports que sont Brest métropole, la ville de Landerneau et le conseil régional. Ses travaux ont été interrompus par la crise sanitaire.

Suite au renouvellement du conseil de développement, plusieurs membres ont manifesté leur intérêt sur ce sujet.

Guy Jourden indique qu’un groupe de travail au sein du réseau des conseils de développement bretons se réunit afin de contribuer à l’amélioration du fonctionnement de la ligne ferroviaire Brest-Quimper-Lorient...Nantes. Les comptes-rendus seront annexés à ce document.

Le groupe de travail du conseil de développement aura pour objectif de formuler des propositions **sur les mobilités du quotidien.**

Plusieurs questionnements émanent des participants à la réunion :

- Quelles relations entre les différentes autorités organisatrices de transports en y incluant la SNCF ?
- Le constat est fait que l’intermodalité pose des difficultés : Plusieurs exemples sont donnés pour illustrer les problèmes de correspondances entre train et cars et entre TER et TGV, l’impossibilité de transporter son vélo dans les bus, les cars et souvent les trains ...
Il est quasiment impossible aujourd’hui de trouver une solution vélo-transport en commun.
- Comment gérer le stationnement des véhicules à la gare de Brest, considéré trop onéreux aujourd’hui ? (Il n’y a pas toujours de possibilité d’utiliser les transports en commun pour se rendre à la gare et en repartir.)
- Comment faire en sorte que la ligne Brest-Quimper fonctionne ? Aujourd’hui cette ligne n’est pas fiable, elle n’est pas prise en considération par la SNCF et sert en quelque sorte de « variable d’ajustement » pour les autres lignes. Dans le contexte environnemental et de coût du carburant, il serait indispensable de mobiliser les élus sur la nécessaire fiabilité de cette ligne.
- Concernant les lignes de la métropole, la question de l’accès à Océanopolis est posée.



- Serait-il possible de développer des moyens de transports en commun (minibus ?) au sein des communes et communautés de communes vers les centre-bourgs où se situent les marchés, les services et les commerces ?
Il est fait remarquer que des initiatives en matière de transport à la demande existent dans certaines communautés, navettes « marché » ...
- Le coût du transport pour les collectivités constitue un frein à leur développement d'autant que de nombreux élus ne souhaitent pas mettre en place la taxe mobilité versée par les entreprises.
- Une remarque est formulée sur la taille des véhicules souvent peu occupés. En réponse à cette remarque, il est indiqué que cette question avait également été posée lors du précédent groupe de travail. Le représentant des entreprises de transport avait répondu que celles-ci ne peuvent pas se permettre de doubler leur flotte de véhicule.
- Le développement de la pratique du vélo nécessiterait également une amélioration et une sécurisation du réseau « voies douces ». L'exemple d'un trajet Brest-Landerneau est cité en exemple pour sa dangerosité, y compris lorsque qu'on utilise l'itinéraire qui longe l'Elorn pour éviter les axes à grande circulation.
- L'intégration des usagers dans les réflexions devraient permettre d'améliorer la situation, quelles possibilités existent, est-ce que cela dépend uniquement de la volonté des élus ?
- Des exemples d'aménagement pour la pratique sécurisée du vélo, notamment à l'étranger, seraient à étudier : Pays nordiques, Suisse...
- Comment sensibiliser les habitants à l'utilisation des transports en commun ?
- Ne pourrait-on pas développer des lignes de transport en commun de pôle à pôle sans passer par Brest, car on constate que les voies de contournement et les roades sont de plus en plus « chargées » ?
- Les actions mises en œuvre par les collectivités devraient être pensées à l'échelle de l'ensemble du Pays de Brest pour éviter les problèmes de jonction entre les différents tracés.

Eve Quillévére présente les sujets sur lesquels travaille le pôle métropolitain du Pays de Brest dans le cadre de sa mission mobilité. Cette mission a été créée en 2018. Beaucoup des questions soulevées lors de cette réunion sont également évoquées avec les élus dans le cadre de cette mission.

- [Une campagne de communication](#) a été menée à destination des habitants sur les solutions de mobilités existantes dans le Pays de Brest afin de permettre aux habitants de se saisir des outils mis en place ;
- Un travail est engagé sur la coordination des politiques de mobilité à l'échelle de l'ensemble du Pays de Brest entre les Communautés de communes, l'agglomération de Landerneau et Brest métropole ;
- Depuis un an, [un financement de l'ADEME](#) permet de mener [des actions](#) portées directement par les communautés de communes destinées à accompagner le changement de comportement visant à moins utiliser sa voiture.
- Une rencontre avec Mickaël Quernez, Vice-Président du Conseil régional en charge des mobilités afin d'échanger sur les enjeux qui avaient été relevés par les intercommunalités à l'échelle supra communautaire.

Plusieurs études sont en cours afin de disposer d'éléments pour définir une stratégie politique à l'échelle communautaire. Le Pays de Brest s'est positionné à l'échelle de l'ensemble de son territoire, il a pour objectif de coordonner les projets. Plusieurs enjeux ont été mis en évidence tels



que l'intermodalité, la question du vélo et du vélo dans le car, dans le train, l'amélioration des horaires et des cadences y compris pour le train afin de permettre aux habitants d'utiliser les transports en commun pour se rendre au travail. En matière de covoiturage et d'intermodalité, un inventaire des lieux de stationnement existants a été réalisé et a permis d'interroger les communes et les communautés sur leur volonté d'aménager de nouvelles aires de covoiturage ou pôles d'échange multimodal avec des abris pour vélo, quelques places de stationnement, des bornes de recharge électriques ... L'université, certaines grandes entreprises, l'hôpital... ont réalisé ou vont réaliser des espaces de stationnement sécurisés avec borne de recharge pour les vélos électriques.

Un membre du conseil de développement fait part de la problématique de la mobilité et du stationnement à l'université. Ainsi il constate un mouvement important matin et soir. Le parking étant payant en ville en journée, les étudiants utilisent leur voiture pour se rendre à l'université, alors qu'il y a très peu de distance, puisque le stationnement y est gratuit. De plus il fait remarquer qu'il est difficile de circuler à vélo à l'intérieur du Campus. Il s'étonne qu'il n'y ait pas un équivalent de PDE (Plan de déplacement d'entreprise) au sein de l'université.

Concernant la prise de compétence mobilité par les communautés, il faudrait éviter ce qui se passe actuellement pour les vélos, par exemple, c'est-à-dire que chacun travaille sur son propre territoire et qu'une fois leurs actions menées ou engagées les élus se disent qu'il faudrait faire la jonction. Il serait bien plus judicieux d'y réfléchir dès l'élaboration des projets. Cela éviterait des aberrations. Au sein de la Métropole, le constat est le même : chaque quartier de la ville de Brest, chaque commune a réalisé son itinéraire vélo et maintenant se pose la question de la jonction de ces itinéraires.

Pour cela il est suggéré de s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants, cela éviterait des difficultés et des problèmes de sécurité à l'image de l'axe Brest-Guilers qui est très dangereux. Il est aussi rappelé qu'il ne faut pas négliger l'entretien des voies vertes qui peuvent se détériorer très vite.

Plusieurs membres regrettent que ces voies vertes aient été développées uniquement pour le tourisme et qu'il n'est pas prévu d'aménagement pour les habitants vers les centre-bourgs par exemple.

C'est effectivement la mission du pôle métropolitain du Pays de Brest qui a pour objectif de mutualiser les projets. Il a ainsi réuni l'ensemble des intervenants, des partenaires en matière de mobilité. Par ailleurs, les communautés ont désormais l'obligation de mettre en place un comité des partenaires dans lesquels une représentation des usagers et des employeurs est obligatoire.